

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE DE RIAN



ARRÊTÉ n° 2022 - 390 - 8

Objet : Gratuité droits de place - Marché de Noël

- Vu les articles L.2125-1 à L.2125-6 du code général de la propriété des personnes publiques
- Vu l'article L.2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- **Considérant** que l'activité projetée présente un intérêt public suffisant,

ARRÊTE

Article 1 :

Il est décidé d'instituer la gratuité des droits de place pour tous les exposants lors du Marché de Noël organisé le dimanche 27 novembre 2022.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles

Fait à RIAN (Var)
Le 21 septembre 2022

Le Maire
Nicolas BREMOND

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>